

**ELEMENTS TARIFAIRES POUR LES CONTRATS C16 ET C16CR
POUR L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE COGENERATION
Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2016**

ELEMENTS DE PRIX EN EUROS POUR LA PRODUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2019

CONTRAT C16 :

- Paramètres pour la rémunération gaz à partir du 01/02/2019

Tarif réglementé B1 pour la zone 3	6,45	c€/kWh PCS
Abonnement B0	110,02	€/an

Les données sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://gaz-tarif-reglemente.fr/>

CONTRAT C16CR :

- Paramètres pour la rémunération gaz à partir du 01/02/2019

Moyenne Day Ahead EOD PEG	1,833	c€/kWh PCS
CO2 – Moyenne des prix de clôture	21,12	€/t
TICGN variable	0,845	c€/kWh PCS

- Part d'acheminement du gaz à partir du 01/10/2018

Plage de puissance (kW)]0-50]]50-150]]150-300]]300-500]]500-1000]
Puissance de référence (kW)	30	100	225	400	700
Coût d'acheminement (c€/kWh PCS)	6,858	2,435	1,382	1,013	0,810